



Conseil Municipal des Enfants

de Saint-Mandé

Mandat 2021-2023



SAINT-MANDÉ
CRESCO ET FLORESCO

EDITO

Chères Saint-Mandéennes,
Chers Saint-Mandéens,

La jeunesse est une richesse car elle est l'avenir. Il est donc important d'associer nos jeunes et de les impliquer dans la construction de leur Ville par une démarche participative et citoyenne.

Le Conseil Municipal Jeunes est un moyen de faire entendre votre voix et de nous permettre de mieux répondre à vos attentes. Il doit être un lieu d'expression, de création et d'action citoyenne. Votre vision nouvelle, votre implication et votre dynamisme sont autant d'atouts à mettre au service de notre commune.

Pour ce nouveau mandat, nous avons souhaité donner un nouveau souffle au CMJ, en créant deux instances : le Conseil Municipal des Enfants et le Conseil Municipal Jeunes.

Nos objectifs :

- Représenter tous les jeunes auprès de la municipalité, en tenant compte de leurs attentes et de leurs projets,
- Mettre en pratique la citoyenneté et la démocratie,
- Favoriser l'autonomie et la prise de responsabilités,
- Proposer, préparer, réaliser des projets et actions concrets.

Nous comptons donc sur la motivation de toutes et tous pour construire ensemble l'avenir de Saint-Mandé.



Julien Weil

Maire de Saint-Mandé
Vice-président du
Conseil départemental
du Val-de-Marne



Maria Tung

Adjointe au Maire
déléguée à la Jeunesse,
à la Vie locale
et au Vivre ensemble

Conseil Municipal des Enfants

La Citoyenneté, dans la joie et la bonne humeur

Qu'est-ce que le Conseil Municipal des Enfants ?

Le Conseil Municipal des Enfants a pour objectif d'initier les jeunes des classes de CM1 et CM2 à la vie démocratique et à l'apprentissage de la citoyenneté. Il est composé de 24 enfants scolarisés et habitant à Saint-Mandé. Le Conseil est renouvelé intégralement tous les 2 ans.

Comment le Conseil Municipal des Enfants fonctionne-t-il ?

Il fonctionne comme un vrai Conseil Municipal ! Il est composé d'enfants élus dans le cadre de véritables élections organisées au sein des écoles.

Les enfants se réunissent en commissions 1 fois par mois en période scolaire de 18h à 19h et 2 fois par an en assemblée plénière en présence du Maire.

Comment participer ?

- ▶ Pour être électeur, il faut être scolarisé(e) en CM1 ou CM2 et être domicilié(e) à Saint-Mandé.
- ▶ Pour être candidat(e), Il faut être scolarisé(e) en CM1 ou CM2, être domicilié(e) à Saint-Mandé et remplir une fiche de déclaration de candidature. Le jeune conseiller doit également faire campagne dans son école en définissant son programme et ses projets.

Le rôle des jeunes élus

- ▶ Être le porte-parole de la Jeunesse, représenter et informer les jeunes de sa commune.
- ▶ Proposer, exprimer, confronter ses idées tout en respectant et en étant attentif à la parole des autres.
- ▶ Travailler en équipe.
- ▶ Élaborer des projets pour les jeunes Saint-Mandéens et pour la Ville.
- ▶ Participer aux commémorations et aux événements organisés par la Commune.
- ▶ Participer activement aux réunions de travail et respecter le règlement du CME.

Les commissions

- ▶ Sports et loisirs
- ▶ Culture et événementiel
- ▶ Environnement et Patrimoine

Les 5 étapes de ta candidature

1. Tu devras, avec tes parents, te rendre obligatoirement à **la réunion d'information « candidature »** entre **le lundi 15 et le vendredi 26 novembre 2021**.

La date de la réunion sera affichée dans ton école ou collège.

2. Tu devras préparer **ton programme** en donnant une idée par thème de commission que tu aimerais réaliser.

3. Tu devras créer **ton affiche électorale** :

- en format A3
- avec le nom de ta classe
- ton prénom et ton nom
- une photo de toi
- tes projets par commission un slogan

Cette affiche sera collée sur les panneaux électoraux devant ton établissement scolaire durant toute la semaine où tu feras campagne.

4. Tu feras **campagne dans ton établissement** afin de rencontrer, dialoguer et convaincre tes futurs électeurs entre **les 6 et 8 décembre 2021**.

5. Les élections auront lieu dans ton établissement scolaire **le jeudi 9 décembre 2021**.

Elles seront réservées aux jeunes saint-mandéens munis de leur carte d'électeur. Les résultats seront affichés sur les portes de ton établissement scolaire et sur le site internet de la Ville le soir même.

Les dates à retenir

- Les réunions d'information et de candidature : **du 15/11 au 26/11**
- La date butoir des dépôts de candidature : **le vendredi 26 novembre 2021**
- La campagne électorale : **du vendredi 3 au mercredi 8 décembre 2021**
- Les élections : **le jeudi 9 décembre 2021**

Lexique

- **République** : forme d'organisation politique dans laquelle les détenteurs du pouvoir l'exercent en vertu d'un mandat conféré par le corps social.
- **Démocratie** : système politique, forme de gouvernement dans lequel la souveraineté émane du peuple.
- **Citoyen** : personne qui a des droits civiques et politiques mais qui a aussi des devoirs vis-à-vis de la République.
- **Candidat** : personne qui se présente à une élection.
- **Élection** : choix qu'on exprime par l'intermédiaire d'un vote.
- **Faire campagne** : présenter son projet électoral aux futurs électeurs.
- **Électeur** : personne qui peut participer à une élection.
- **Élu(e)** : personne désignée par une élection.
- **Vote** : manifestation de volonté à l'occasion d'une élection.
- **Mandat** : mission que les citoyens confient à leurs élus(es) par voie élective.

Coordinateur du Conseil Municipal des Enfants

Bruno Le Floch - 06 09 65 62 04 - cmj@mairie-saint-mande.fr